

MODULE 7

Descriptif de module - IFFP

Désignation du module	Module 7 <i>Collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle</i>
Filière(s) d'études	Formatrice et formateur à titre principal
Niveau du module	B
Type du module	C
Cours	<i>Cours 1: le projet de coopération dans le champ d'activité professionnel</i> <i>Cours 2: la coopération entre les trois lieux de formation dans le champ d'activité professionnel</i> <i>Cours 3: la formation professionnelle en mutation</i>
Nombre de crédits ECTS	5 ECTS
Heures de formation: - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	150 heures 45 heures [60 leçons de 45 min.] 75 heures 30 heures
Standards PEC (*)	4.2 4.3 5.2 6.1
Objectifs de formation et compétences	<p>Intégrer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les expériences vécues par les apprenties et les apprentis en entreprise et à l'école à son propre programme d'enseignement/de formation ▪ Intégrer les compétences acquises par les apprenties et les apprentis durant leur parcours scolaire à son propre programme d'enseignement/de formation <p>Conseiller</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquer de manière compétente aux apprenties et aux apprentis les possibilités offertes par les voies personnalisées durant la période d'apprentissage (maturité professionnelle, certificat de capacité ou attestation, offre de cours d'appui ou de cours facultatifs, concours professionnels) ▪ Orienter les apprenties et les apprentis qui ont des difficultés vers les bons interlocuteurs (conseillers-ères scolaires, médiateurs-trices en entreprise, offices de consultation pour les jeunes, instances de surveillance de l'apprentissage, allègement d'examen) <p>Accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquer de manière compétente les perspectives qui s'offrent aux apprenties et aux apprentis après la fin de l'apprentissage (questions de l'interface 2, orientation de carrière, formation professionnelle supérieure, formation continue).

	<p>Collaborer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences de la part des personnes en formation mentionnée dans la LFPr, art. 20.1) ▪ Désigner les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences de la part des personnes en formation mentionnée dans la LFPr, art. 20.1) ▪ Introduire des mesures visant à mettre en œuvre la collaboration avec d'autres responsables de la formation professionnelle
Procédure de qualification	Travail écrit
Connaissances préliminaires exigées ou modules	—
Modules subséquents	—
Formation créditée (équivalence)	—
Mots clés	Lieux de formation dans le système dual de la formation professionnelle; coopération entre les lieux de formation: entreprise, cours interentreprises (CI); collaboration entre les écoles: culture générale et enseignement professionnel, cours d'appui; programme d'enseignement et mode de travail des écoles obligatoires (en comparaison avec la formation professionnelle); collaboration et développement de la qualité dans les écoles professionnelles; interdisciplinarité, processus de mutation, culture de la transition, compréhension du système
Remarques	Ce module est également proposé dans la filière de diplôme.

(*)PEC: Plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle (OFFT – mai 2006)

MODULE 7

Programme de module – IFFP

Filière d'études	Formatrice et formateur à titre principal
Désignation du module	M7 Collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle
Heures de formation	150 heures
Objectifs de formation et compétences	<p>Intégrer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les expériences vécues par les apprenties et les apprentis en entreprise et à l'école à son propre programme d'enseignement/de formation ▪ Intégrer les compétences acquises par les apprenties et les apprentis durant leur parcours scolaire à son propre programme d'enseignement/de formation <p>Conseiller</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquer de manière compétente aux apprenties et aux apprentis les possibilités offertes par les voies personnalisées durant la période d'apprentissage (maturité professionnelle, certificat de capacité ou attestation, offre de cours d'appui ou de cours facultatifs, concours professionnels) ▪ Orienter les apprenties et les apprentis qui ont des difficultés vers les bons interlocuteurs (conseillers-ères scolaires, médiateurs-trices en entreprise, offices de consultation pour les jeunes, instances de surveillance de l'apprentissage, allègement d'examen) <p>Accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquer de manière compétente les perspectives qui s'offrent aux apprenties et aux apprentis après la fin de l'apprentissage (questions de l'interface 2, orientation de carrière, formation professionnelle supérieure, formation continue) <p>Collaborer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences des personnes en formation) ▪ Désigner les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences mentionnée des personnes en formation) ▪ Introduire des mesures visant à mettre en œuvre la collaboration avec d'autres responsables de la formation professionnelle

Contenu des études	<p>Le descriptif de module et le programme de module font foi pour tous les lieux de cours régionaux. Toutefois, de légères adaptations dues à l'organisation et à la réalisation décentralisées des cours peuvent survenir au niveau régional.</p> <p>Elaborer un aperçu du parcours scolaire des jeunes, évaluer les particularités des différents lieux de formation (école, entreprise, cours interentreprises), esquisser les voies du développement professionnel et décrire les possibilités de coopération.</p> <p>Les enseignant-e-s/formateurs-trices doivent être ouvert-e-s vis-à-vis des collègues qui œuvrent, tout comme eux/elles, dans le contexte de la formation professionnelle: formateurs-trices en entreprise, responsables de la formation dans les cours interentreprises, enseignant-e-s en culture générale, enseignant-e-s des branches professionnelles, enseignant-e-s de la maturité professionnelle, enseignant-e-s des cours d'appui et de soutien. Ils/elles doivent connaître aussi bien la situation des écoles que celle du monde du travail, ainsi que les futures possibilités de carrière ou de formation continue qui s'offrent aux apprenties et aux apprentis.</p>
Méthodes didactiques	<p>Elaboration et organisation d'un projet en équipe pluridisciplinaire. Activités de dynamique des groupes. Coaching et entretien. Résolution de conflits.</p>
Procédure de qualification	<p>Travail écrit</p>
Connaissances préliminaires (cours ou modules exigés)	<p>—</p>
Bibliographie	<p>Des recommandations en matière de littérature sont dispensées durant le cours.</p>

MODULE 7

Procédure de qualification - IFFP

Filière(s) d'études	Formatrice et formateur à titre principal
Désignation du module	M7 Collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle
Forme d'examen (p. ex.: examen oral, travail écrit, présentation, etc.)	Travail écrit
Objectifs de formation et compétences	Cf. description de module
Informations détaillées <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pages - Durée de la présentation ou de l'examen - Remise du travail / présentation orale 	<p>11-15 pages</p> <p>Avant-projet ou projet partiel dans le domaine de la collaboration avec les partenaires du système de la formation professionnelle.</p> <p>Remise du travail écrit dans les délais au maître ou à la maîtresse d'enseignement de module en deux copies papier ainsi qu'en version informatique (document texte formaté).</p>
Critères / indicateurs (pour l'évaluation)	<p>A Documentation du projet</p> <p><i>Contenu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du système institutionnel et limites du mandat • Objectifs, mandat et but du projet, description de la problématique • Objet du projet, tâches à réaliser dans le cadre du projet • Organisation et planification du projet (agenda et échéancier) • Cohérence et interaction entre les diverses disciplines • Références aux contenus du module • Déroulement méthodologique et méthodes pédagogiques choisies <p><i>Collaboration avec les partenaires du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération des différentes cultures professionnelles et de leurs approches <p><i>Evaluation du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description du projet • Résultats (produits et processus) • Phases d'apprentissage et étapes suivantes (prolongements possibles) <p>B Présentation orale du projet</p> <p><i>Communication, interaction et interdisciplinarité</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Communication appropriée aux destinataires • Approche par le biais de questions • Interaction avec les collègues • Définition des rôles <p><i>Réalisme, concevabilité, clarté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et impact des moyens auxiliaires • Choix et adéquation des contenus • Expression individuelle • Choix et utilisation des méthodes <p><i>Evaluation de la présentation orale (forme)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication et interaction • Réalisme, concevabilité, clarté <p>C Approfondissement</p> <p><i>Approfondissement théorique d'un domaine partiel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs personnels • Justification des limites posées au domaine partiel choisi • Approfondissement du contenu • Pertinence de l'argumentation <p><i>Connaissances acquises et conséquences pour la pratique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des connaissances acquises • Mise en œuvre au niveau de la pratique de formation personnelle • Planification du transfert dans la pratique de formation personnelle
Modalités et délai de retour d'informations sur l'évaluation des prestations	<p>Remise du travail de validation au plus tard quatre semaines après le dernier jour d'enseignement présentiel ou selon les indications de la / du responsable de module.</p> <p>Retour d'informations au plus tard quatre semaines après le délai de remise du dossier, en principe à la fin du mois.</p>
Remarques	Aucune